

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT® 130**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Résine époxy novolac à combiner avec le durcisseur EPOLIT® 230
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :



GHS09 environnement H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Aquatic Chronic 2
H302 Nocif en cas d'ingestion



GHS07 H315 Provoque une irritation cutanée
Skin Irrit.2 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Eye Irrit.2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Skin Sens.1 H332 Nocif par inhalation

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise,

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Produit de réaction : phénol-formaldéhyde novolac-épichlorhydrine

Butanediol Diglycidyl Ether

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H332 Nocif par inhalation
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires :

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants





3.1. Substances






N.A.

3.2. Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
50-100%	Phénol-formaldéhyde novalac-épichlorhydrine	CAS : 28064-14-4	 Aquatic Chronic 2 , H441  Skin Irrit. 2, H315  Skin Sens.1, H317  Eye Irrit, H319

5-20%	Butanediol Diglycidyl Ether 1,4bis (2,3-epoxypropoxy) butane	CAS : 2425-79-8	 Skin Irrit. 2, H315  Skin Sens. 1, H317  Eye Irrit, H319  Harmful if swallowed, H302  Harmful if inhaled, H332
-------	--	-----------------	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Nettoyer avec des détergents. Evitez solvants.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Administrer du charbon médicinal

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée et de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications : Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
En cas de pénétration dans les eaux ou les égoûts, avertir les autorités
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée : 2°C-40°C.
Classe de stockage : 12 (TGRS 510) non-inflammables liquides.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1. Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- DNEL
25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
- | | | |
|-------------|--------------------|---------------------------|
| Dermique | Kurzzeit-acute | 8,33 mg/kg bw/Tag (arb) |
| | Langzeit-Long term | 8,33 mg/kg bw/Tag (arb) |
| Inhalatoire | Kurzzeit-acute | 12,25 mg/m3 (arb) |
| | Langzeit-Long term | 12,25 mg/m3 (arb) |
- 9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol
- | | | |
|-------------|----------------|-----------------------------|
| Dermique | Kurzzeit-acute | 104,15 mg/kg bw/Tag (arb) |
| Inhalatoire | Kurzzeit-acute | 29,39 mg/m3 (arb) |
- PNEC

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral	STP (Sewage treatment plant)	10 mg/l(-)
	Freshwater	0,006 mg/l (-)
	Freshwater sedim.	0,0627 mg/kg/dwt (-)
	Marine water	0,0006 mg/l (-)
	Marine water sed.	0,00627 mg/kg/dwt(-)
	Soil	0,0478 mg/l(-)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral	STP (Sewage treatment plant)	10 mg/l(-)
	Freshwater	0,003 mg/l(-)
	Freshwater sedim.	0,294 mg/kg/dwt (-)
	Marine water	0,0003 mg/l (-)
	Marine water sed.	0,0294 mg/kg/dwt(-)
	Soil	0,237 mg/l(-)

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Filtre A/P2 Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains :

Des gants résistants aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit/la préparation/le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants : Epaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,4$ mm

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN374 section 3: taux6)

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme :	Liquide
Couleur :	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Changement d'état	
Point de fusion :	-20,6 ° C
Point d'ébullition:	> 400 °C (DIN 51751)
Point d'éclair:	> 100 °C (DIN51755)
Température d'inflammation:	460 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	ca. 90°C
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur à 25 °C	0,000046 hPa
Densité à 20 °C	1,12 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	>3 log POW
Viscosité: Dynamique à 25°C :	5000-8000 mPas(ISO 12058-1)
Teneur en solvants :	
Solvants organiques:	0,0%
VOC (CE)	0,00%
VOC (CH)	0,00%

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les amines, les acides, les alcalis.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Remarque : Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5. Matières incompatibles
Acides et bases fortes. Oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification:

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral	LD 50	15000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	23000 mg/kg (rat)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral	LD 50	>10000 mg/kg (rat)
	NOAEL repeated toxicity	250 mg/kg bw/day (-)
Dermique	LD 50	>2000 mg/g (rat)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive fédérale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

25068-38-6 produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral	ErC50 (72h)	>11 mg/l (Algen/Algues)
	NOEC 21 d (OECD203)	0,3 mg/l (daphnia magna)
	EC50 (48h)	1,8 mg/l (daphnia magna)
	LC50(96h)	2,0 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

9003-36-5 Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol

Oral	EC50 (96h)	2,54 mg/l (Leuciscus idus)
	LC50 (72h)	1,8 mg/l (Algen/Algues)
	LC 50 (48h)	2,55 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles

Effets écotoxiques:

Remarque : Toxique chez les poissons

Autres indications toxicologiques:

Indications générales :

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre):polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets :
08 04 11* boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballages non nettoyés:
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
ADR, IMDG, IATA UN3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol)
- IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin)epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), Formaldehyde, Oligomeric reaction product with 1-chloro-2, 3-epoxypropane), MARINE POLLUTANT
- IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin)epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700), Formaldehyde, Oligomeric reaction product with 1-chloro-2, 3-epoxypropane)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR



Classe
Etiquette
IMDG, IATA

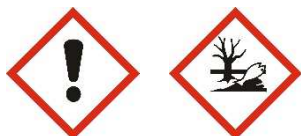
9 Matières et objets dangereux divers
9



Class	9 Miscellaneous dangerous substances and articles
Label	9
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol
Marine polluant	Non
Marquage spécial (ADR)	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA)	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention : Matières et objets dangereux divers	
Indice Kemler:	90
No EMS:	F-A, S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable	
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités exceptées (EQ):E1	
Quantités limitées (LQ) 5L	
Catégorie de transport 3	
Code de restriction en tunnels E	
"Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction :bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Etiquetage selon le règlement (CE)n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP
 Pictogrammes de danger



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol oxirane, dérivés mono [(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit

Acronymes et abréviations :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO : International Civil Aviation Organization

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC : Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (Reach)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent